



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - SARRAN - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Nathalie ARMENGAUD a donné pouvoir à Mme Christine VALERO
M. Frédéric MOLIERES a donné pouvoir à M. Thierry BARDOU
M. Dominique RAMUSCELLO a donné pouvoir à M. Laurent VANDENDRIESSCHE

N° 2023/06

**Objet : Enfance-Jeunesse et Sport : Avance de subvention annuelle 2023 pour l'association
« La Promenade »**

Monsieur le Président rappelle que l'association « La Promenade » est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Lautrec. Il précise ensuite que la CCLPA participe au financement de l'association dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance jeunesse du territoire via une convention pluriannuelle d'objectifs. La convention 2019-2022 arrivant à son terme, une nouvelle convention sera élaborée courant 2023.

Cependant, l'Association a fait part à la CCLPA de difficultés financières importantes rencontrées en ce début d'année et sollicite pour y remédier une avance de la subvention 2023 d'un montant de 9.633 €.

Compte tenu de l'importance de pouvoir soutenir cette association afin qu'elle puisse continuer à accompagner les familles et à leur proposer un mode de garde pour leurs enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'attribuer une avance de subvention 2023 d'un montant de 9.633 € à l'association « La Promenade ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une avance de subvention 2023 d'un montant de 9.633 € à l'association « La Promenade »,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis MOULET